

Les débuts du syndicalisme dans le Bas St-Laurent, 1941-1950

Le syndicalisme existe au Québec depuis le début du XIXe siècle. (1) Avec l'implantation des Chevaliers du Travail dans la province, à partir de 1882, on assiste à la création d'un véritable mouvement ouvrier, là où il n'y avait auparavant, que des unions ouvrières isolées. Par la suite, les unions internationales américaines s'implantent à Montréal, à la fin du siècle dernier. Afin de lutter contre ces unions "neutres" et "étrangères", l'Église encourage la fondation de syndicats catholiques. Le premier est fondé à Chicoutimi en 1907. D'autres s'implantent par la suite à Québec, Montréal, Hull, Trois-Rivières, Sherbrooke, etc. En 1921, ces syndicats se regroupent et fondent la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) lors d'un congrès tenu à Hull. La C.T.C.C. compte alors environ 26,000 membres. (2)

Dans le Bas Saint-Laurent, le syndicalisme ne réussit à s'implanter véritablement qu'à partir de 1941. Pourquoi un tel retard? Plusieurs raisons peuvent être évoquées à cet égard. Nous en retiendrons deux: l'éloignement des grands centres urbains et la faiblesse industrielle de la région. On peut en effet affirmer que les difficultés de communication de la région avec les centres les plus actifs sur le plan syndical n'ont pas permis de répandre plus tôt les principes du syndicalisme. De plus, l'absence de centres industriels importants ne favorisait pas le développement d'une classe ouvrière importante. Aussi, ce n'est pas par hasard si le mouvement syndical régional a débuté dans l'industrie du bois, la seule activité industrielle importante au début des années 1940.

Des syndicats ont-ils existé dans le Bas Saint-Laurent, avant 1941? Bien que les documents sur le sujet soient quasi-inexistants, on peut affirmer qu'il y eût quelques tentatives éphémères. En 1921, il y avait, selon Alfred Charpentier, un syndicat (ou un cercle d'étude) à Rivière-Trois-Pistoles. (3) Vers 1930, on note l'existence d'un syndicat catholique de l'imprimerie à Rimouski, mais il aurait eu une existence éphémère, le trésorier s'étant, paraît-il, sauvé avec la caisse! Il y aurait eu également un syndicat à la filature de l'Isle-Verte autour des années 1937-1940. (4) Bref, toutes ces tentatives n'eurent pas de suites.

Les choses allaient changer à l'occasion de la deuxième guerre mondiale. A partir de 1940, l'industrie canadienne entre dans une période de croissance accélérée pour soutenir l'effort de guerre. Devant la forte de-

mande de main-d'oeuvre, les travailleurs en profitent pour s'organiser en syndicat. La période 1940-1945 a été témoin de plusieurs grèves importantes dans la région de Montréal et du Saguenay/Lac St-Jean. La guerre a aussi favorisé une accélération considérable de la syndicalisation des travailleurs au Québec. (5) C'est dans ce contexte que s'est développé le syndicalisme dans le Bas Saint-Laurent.

La première grève: 1941

A Rimouski, il y avait à l'époque, deux moulins à scie: la Perrelle Lumber et la Price Brothers. En 1940, les travailleurs de la Perrelle Lumber s'étaient mis en grève pour réclamer une augmentation de salaire. Cette grève spontanée échoua et les ouvriers durent accepter de retourner au travail avec une baisse de salaire de 2 cents l'heure... (6)

A la fin d'août de l'année suivante, deux travailleurs de la compagnie Price à Rimouski, Conrad Dubé et Louis-Ernest St-Pierre, rencontrent le contremaître du

moulin et réclament une augmentation de salaire de 10 cents l'heure pour les ouvriers. On accorde un délai de huit jours à la compagnie. Le vendredi 6 septembre 1941, devant le refus de la compagnie, les ouvriers des divers départements débraient progressivement au cours de la journée. (7)

Dans l'après-midi de dimanche, les grévistes se rendent à l'hôtel de Ville, les uns à pied, les autres à bicyclette, dans le but de tenir une assemblée pour décider de l'opportunité d'un retour au travail. Au cours de la réunion, quelques notables et plusieurs ouvriers prennent la parole. Les avis sont partagés. Parmi les orateurs, Gabriel Larouche, sollicité par le journal *L'Action catholique*, conseille aux grévistes de se former en syndicat catholique et d'entrer en contact avec un certain Alphonse Roberge de la C.T.C.C. à Québec. L'assemblée décide alors de "passer le chapeau" pour téléphoner à Québec. Le lendemain, la C.T.C.C. délègue Lauréat Morency pour rencontrer les grévistes et leur faire signer des cartes d'adhé-



La grève à la Cie Price en 1941. Rassemblement des grévistes devant l'hôtel de ville de Rimouski.

1. Le premier syndicat groupait des imprimeurs et fut fondé à Québec, en 1827.

2. Sur les origines du syndicalisme au Québec voir: Fernand Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, Editions de Boréal-Express, 1973. 226 p.

3. Alfred Charpentier, *Montée triomphante de la C.T.C.C.* Montréal, 1951, p. 32.

4. 1ère entrevue avec F.X. Légaré, réalisée par Ronald Spivock, 13 avril 1974, Centre audio-visuel de l'UQAR. Ruban no V30-38. Au moment d'écrire cet article, les sources nous manquaient pour parler de Rivière-du-Loup. Il semble qu'il n'y ait eu là un ou deux syndicats avant 1940.

5. Jocelyn St-Pierre et Paul Bernier, *Les travailleurs québécois, 1940-1970*. *Chronologie*. Coll. "Instruments de travail" no 12, Québec, Institut supérieur des Sciences humaines, Université Laval, 1974. 190 p.

6. 1ère entrevue avec F.X. Légaré.

7. Entrevue avec Louis Longchamp, 8 octobre 1974 (réalisée par F. Harvey).

sion à la C.T.C.C. Le soir même, les ouvriers rentraient au travail, laissant à cinq des leurs, le soin de négocier avec la compagnie: Louis-Ernest St-Pierre, Conrad Dubé, Lionel Rioux et Arthur Pelletier, tous employés par la compagnie Price et F.X. Légaré, de la C.T.C.C. Les négociations se poursuivirent avec les représentants de la compagnie, H.M. Wilson et Alex Murray, en présence de Ligoré Pépin, conciliateur du ministère fédéral du travail.

Le mercredi, 10 septembre, les deux parties en venaient à une entente qui se soldait par une victoire importante pour les grévistes, compte tenu des conditions de l'époque. Avant la grève, les salaires étaient de 18 cents l'heure pour une semaine de 60 heures, sans compter le temps supplémentaire. Après la signature du contrat, les travailleurs obtenaient la moitié de l'augmentation réclamée, soit 5 cents l'heure, plus le "backing". Le "backing" consistait en une retenue sur le salaire d'environ 2 cents l'heure, entre mai et novembre, période au cours de laquelle le moulin était en opération. La compagnie ne remettait cette somme qu'à la fin des opérations du moulin, en novembre, de façon à éviter des départs prématurés d'ouvriers avant la fermeture pour l'hiver. Ce système abusif était donc aboli. De plus, les travailleurs obtenaient une augmentation horaire de 11 cents pour le temps supplémentaire (après 60 heures!). Enfin, la compagnie s'engageait à éviter toute sanction à l'égard des meneurs de la grève. (8)

La grève n'avait duré que deux jours mais elle avait fait la manchette des journaux locaux. C'était la première grève organisée à survenir à Rimouski. De plus, c'était une grève illégale. En effet, en vertu de la loi fédérale des mesures de guerre, il était interdit de faire la grève dans une entreprise remplissant des contrats de guerre. Or c'était le cas pour une partie des opérations de la compagnie: la manufacture de boîtes de munitions.

C'est à la suite de cette grève que fut fondé le premier syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski. Le premier exécutif se composait de Louis-Ernest St-Pierre, président, Théodule Desrosiers, aumônier, Lionel Rioux, premier vice-président, Joseph Dubé, second vice-président, F.X. Légaré, secrétaire-archiviste, Arthur Pelletier, secrétaire-correspondant, Emilio Duchesne, trésorier, Conrad Dubé, secrétaire-financier, Jos Côté, gardien et E. Tremblay, sentinelle. (9)

Le climat pro-syndical de l'automne 1941

Le mouvement pro-syndical qui suivit le règlement de la grève chez Price s'accrut au cours des jours et des semaines qui suivirent. A Priceville, les travailleurs du moulin Price fondèrent le "Syndicat catholique de l'industrie du bois de Priceville". Pendant ce temps, la compagnie Price décidait d'accorder à ses employés de Priceville et de Matane les mêmes avantages que ceux obtenus à Rimouski. La Perelle Lumber dut également hausser ses salaires pour s'ajuster à la nouvelle situation.

Le dimanche 5 octobre, une grande assemblée syndicale réunissait plus de 1,200 travailleurs de la région. Parmi les orateurs à prendre la parole à cette occasion, on note Gérard Picard, alors secrétaire-général de la C.T.C.C., Lauréat Morency, organisateur pour la même centrale, et l'abbé Charles-Eugène Parent, alors curé de la cathédrale de Rimouski. (10)

Cette effervescence des mois de septembre et octobre allait donc marquer le véritable départ du mouvement syndical catholique dans la région de Rimouski. Outre le syndicat de l'industrie du bois de Rimouski et celui de Priceville, déjà mentionnés plus haut, deux autres syndicats voient le jour au début de novembre: le "Syndicat catholique des employés de bureau" et le "Syndicat catholique des métiers de la construction de Rimouski". (11)

Déjà dès le 19 octobre, le syndicalisme était suffisamment structuré pour déléguer six représentants au congrès annuel de la C.T.C.C. à Québec. De plus, les syndicats catholiques engageaient leur premier permanent, F. X. Légaré, à titre d'agent d'affaire du mouvement. Il demeurera longtemps le seul syndicaliste à temps plein dans tout l'Est du Québec et sur la Côte-Nord.

La lutte se poursuit

Deux autres grèves illégales sont déclenchées par les syndicats de l'industrie du bois, durant la guerre.

Le vendredi 11 septembre 1942, les 1,200 ouvriers des moulins de Rimouski et de Priceville, déclenchent la grève devant le refus de la compagnie de reconnaître les deux syndicats locaux et d'accepter le principe de l'atelier semi-fermé. Le mercredi suivant, la compagnie Price décrète un lock-out pour ses ouvriers. Furieux, ces derniers décident alors d'empêcher les employés de bureau de franchir les lignes de piquetage durant la journée de jeudi. Pendant ce temps, les négociations se poursuivaient entre la compagnie et les grévistes, en présence de Ligoré Pépin, conciliateur du ministère fédéral du travail. Finalement, la compagnie Price se rend aux demandes des grévistes et accepte de reconnaître le Syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski (et aussi celui de Priceville) comme seul agent de négociation de l'entente collective de travail qui devra être signée avant le 5 octobre, à la condition qu'on procède à une élection chez les ouvriers, quant à leur allégeance syndicale. L'entente prévoit également la création d'un comité de négociation composé des trois représentants de la compagnie et de trois représentants du syndicat. (12)

Le 21 septembre, les ouvriers retournaient au travail après dix jours de grève. Le lendemain, lors d'un vote au scrutin secret, les deux syndicats catholiques obtenaient un appui massif de la part des travailleurs, soit 98% à Priceville et 94% à Rimouski. Commentant les résultats de la grève, Jean Blanchet écrivait dans l'*Echo du Bas St-Laurent*:

Cette victoire ouvrière mérite d'être signalée à l'attention des lecteurs parce qu'elle démontre la puissance de l'union et parce qu'elle est un pas gigantesque vers l'application, dans notre milieu, des principes chrétiens en matière sociale. (13)

Une autre grève eût lieu le 20 juillet 1945, groupant cette fois, 1,500 ouvriers de Price Brothers à Rimouski, Price et Matane. Elle ne dura qu'une journée. (14)

L'expansion du syndicalisme dans l'industrie du bois et ailleurs

Au cours des années 1940, le secteur le plus dynamique du mouvement syndical régional est sans contredit celui de l'industrie du bois. Rimouski exerce même une sorte de leadership à l'échelle du Québec, dans ce domaine. En effet, c'est en 1942 qu'est fon-

dée à Rimouski, la "Fédération nationale catholique de l'industrie du Canada Inc." Cette fédération appelée communément Fédération de l'industrie du bois, est rattachée à la C.T.C.C. Dès 1943, la F.I.B. tient son premier congrès, sous la présidence d'Emilio Duchesne. Ce dernier dirigera la fédération pendant plus de onze ans, soit jusqu'en 1953. Par la suite, cette fédération se fusionnera avec la "Fédération nationale catholique du meuble", dont le siège social était à Victoriaville. (15)

Le dynamisme de la Fédération de l'industrie du bois se traduit de multiples façons. Ses officiers réussissent graduellement à syndiquer un grand nombre de travailleurs de moulins à scie du Bas Saint-Laurent. Après Rimouski et Price, en 1941, la syndicalisation des travailleurs du bois ouvré s'étend à Matane, Cabano et Trois-Pistoles (1943), St-Pacôme (1944) Escourt (1947), les Méchins (1947) Cap-Chat et Sayabec (1948) et Notre-Dame-du-Lac (1949).

La F.I.B. tient aussi un congrès annuel dans différentes villes de la région et de la province à partir de 1943. Lors de ces assemblées annuelles, diverses résolutions sont adoptées dans le but d'améliorer la condition des travailleurs.

La Fédération publie également un bulletin mensuel à l'intention de ses membres, intitulé *Le Castor*; F.X. Légaré en est le rédacteur-en-chef, au cours des deux années de son existence, soit de septembre 1944 à juillet 1946. Dans ce bulletin, des collaborateurs locaux rendent compte des activités des divers syndicats du bois du Bas Saint-Laurent. On trouve également des articles plus généraux susceptibles d'intéresser les travailleurs, sur le plan économique, social et moral.

Le dynamisme de la Fédération de l'industrie du bois suscite des retombées à d'autres niveaux. Ainsi, lors du congrès de la F.I.B. à Price, en août 1944, l'assemblée adopte une proposition, à la suite d'une requête du syndicat de la construction et celui des barbiers de Rimouski. La résolution convenait de former un comité spécial pour étudier la possibilité de fonder un Conseil central, dans le diocèse de Rimouski. On espérait ainsi "activer l'organisation syndicale en dehors de l'industrie du bois". (16)

Moins d'un an plus tard, soit le 28 janvier 1945, plus de 50 délégués assistaient à la réunion de fondation du Conseil central du diocèse de Rimouski. Le premier exécutif élu lors de cette réunion se composait de Thomas Alexandre, de Priceville, président; Emile Thériault et Louis Longchamp, de Rimouski; respectivement premier et deuxième vice-présidents; F.X. Légaré, de Rimouski, secrétaire-archiviste; Léo Bastille, de Trois-Pistoles, trésorier; Léopold Vézina, de Matane, secrétaire financier; Adrien Lantagne, de Priceville, sergent d'armes; et l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier. (17)

Le territoire du Conseil central de Rimouski comprenait alors outre le diocèse de Rimouski, celui de Gaspé et le territoire de la Côte-Nord, à partir de Tadoussac. Les syndicats de la Côte-Nord, formeront leur propre Conseil central, en octobre 1952, et ceux de la Gaspésie, au début des années 1960. (18)

Par suite de la fondation du Conseil central de Rimouski, le syndicalisme connaît une nouvelle expansion dans le diocèse, à l'extérieur de l'industrie du bois. Ainsi, les

8. 2e entrevue avec F.X. Légaré, 9 août 1974. (Réalisation par F. Harvey). Voir aussi: *Le Progrès du Golfe*, 9 octobre 1941, p. 1.

9. *L'Echo du Bas St-Laurent*, 7 novembre 1941, p. 7.

10. *Le Progrès du Golfe*, 7 octobre 1941, p. 1.

11. *L'Echo du Bas St-Laurent*, 7 novembre 1941, p. 7.

12. *Le Progrès du Golfe*, 11 septembre, 18 septembre et 25 septembre 1942.

13. *L'Echo du Bas St-Laurent*, 24 septembre 1942, p. 1.

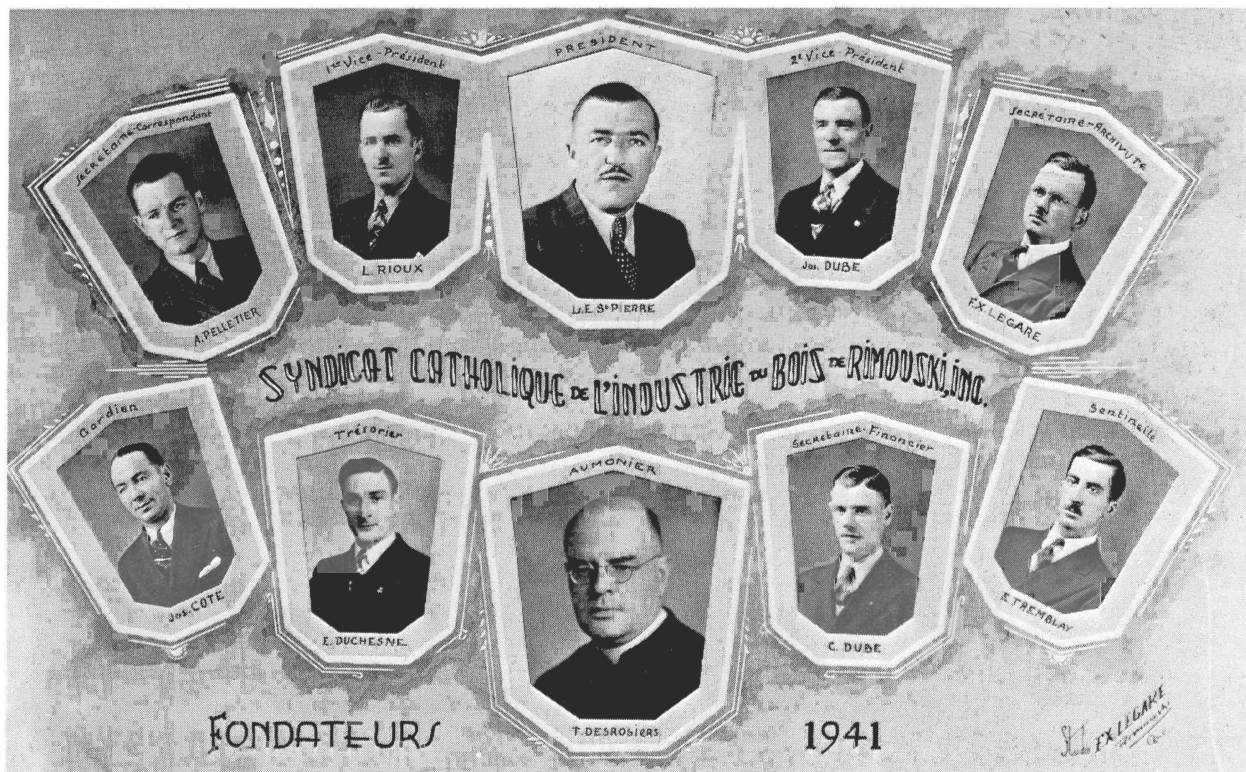
14. *Progrès du Golfe*, 20 juillet 1945, p. 2.

15. Entrevue avec Emilio Duchesne, 9 octobre 1974. (réalisée par F. Harvey). A noter que cette nouvelle fédération (bois et meuble) sera à son tour fusionnée à la Fédération du bâtiment de la C.S.N., en 1962.

16. Deuxième congrès de la F.I.B., 20-21 août 1944. Résolution no 7 dans: *Le Castor*, septembre 1944, p. 11.

17. *Le Castor*, février 1945, p. 1.

18. A noter que le Conseil central de Rimouski s'ajustera aux frontières administratives de l'Est du Québec et inclura, à partir de 1970, le territoire qui va de la Pociatière à Rivière-du-Loup, jusque là rattaché au Conseil central de Québec de la C.S.N.



travailleurs du meuble s'organisent à Cabano (1946) et à Rimouski (1947). Un syndicat regroupant les travailleurs en forêt de la Côte-Nord et du Bas St-Laurent, est aussi fondé en 1947. Le secteur des services est aussi touché par le mouvement: employés municipaux, employés de commerce, employés de garage s'organisent en syndicat à Rimouski de même que les travailleurs de l'hôpital St-Joseph. D'autres syndicats voient également le jour à Mont-Joli.

Bref, le syndicalisme catholique se développe rapidement et occupe toute la place, au cours des années 1940. Les unions internationales américaines n'ont pas encore réussi une percée dans le diocèse de Rimouski. Ralliés massivement à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.) qui deviendra plus tard la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.), les travailleurs de la région disposent donc de deux structures complémentaires d'organisation: la fédération, qui réunit les travailleurs d'un même type d'industrie sur une base nationale (ex. le bois), et le conseil central, qui regroupe les différents syndicats locaux d'un même territoire (ex. le diocèse de Rimouski).

La vie syndicale

Comment s'organisait un syndicat à l'époque? Le mouvement de syndicalisation amorcé par le syndicat de l'industrie du bois de Rimouski avait fait boule de neige. Le syndicalisme catholique était vu des travailleurs en général mais se heurtait à l'hostilité de l'élite commerçante et professionnelle, de même qu'à certains curés. Effrayés par le mouvement de syndicalisation, certains affirmaient que c'était le communisme qui s'en venait...

En dépit de ces oppositions, les officiers syndicaux et l'agent d'affaire de la C.T.C.C., F.X. Légaré, poursuivaient sans relâche leur campagne de recrutement. Lorsque les esprits étaient mûrs dans une région, on organisait une vaste assemblée d'information dans le sous-sol de l'église. A la fin de la soirée, les travailleurs signaient leur carte d'adhésion à la C.T.C.C. et s'élevaient un exécutif!

A l'époque, il semble que le sentiment d'appartenance au syndicat local était plus fort qu'aujourd'hui. Le taux de participation aux assemblées générales mensuelles était très élevé. Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs raisons. Nous en retiendrons deux: la vie sociale de l'époque et le mode de perception de la cotisation syndicale.

Au cours des années 1940, la société québécoise n'était pas parvenue à l'ère de con-

sommation de masse. La télévision n'existait pas et les loisirs étaient peu nombreux. Les activités syndicales devenaient alors une occasion de rencontre, d'échange et parfois de loisirs. On peut aussi ajouter à cela, le désir d'apostolat qui animait alors les dirigeants syndicaux imbus de la doctrine sociale de l'Eglise.

La deuxième explication au fort sentiment d'appartenance au syndicalisme ca-



Officiers syndicaux de la Fédération de l'Industrie du Bois, lors du congrès de fondation tenu à Rimouski, en 1943.

1ère rangée: de g. à d.: F.X. Légaré, Rosaire Pelletier, Jos. Dubé, Walter Lebel;
2e rangée: Emilio Duchesne, Gérard Lavoie, Henri Côté, Louis Longchamp, André Yockell.

tholique tient au mode de perception de la cotisation syndicale. La perception de la cotisation syndicale sous forme de retenue obligatoire sur le salaire - telle qu'en vigueur aujourd'hui en vertu de la formule Rand - n'existait pas à l'époque. Chaque syndiqué devait remettre lui-même sa cotisation mensuelle de \$1.00 à ses officiers syndicaux ou venir la porter au secrétariat du Conseil central. Il n'existait pas non plus, au départ, d'obligation à être membre du syndicat. Cependant, en vertu de la loi des relations ouvrières de 1944, un syndicat obtenait une reconnaissance officielle lorsqu'il réunissait au moins 60% des travailleurs d'une industrie. Tous ces faits expliquent l'intérêt de la base pour la vie syndicale. Le syndicat était ainsi davantage qu'un simple organisme plus ou moins anonyme et pourvoyeur de services. (19)

L'Eglise et les syndicats catholiques

On connaît l'importance du rôle de l'Eglise catholique dans le développement des syndicats catholiques au Québec, particulièrement entre 1900 et 1950. L'Eglise est-elle à l'origine du syndicalisme catholique dans le diocèse de Rimouski? Au premier abord, on pourrait dire que non. Car la première grève, déclenchée en 1941, le fut pour une question salariale uniquement. C'est au cours des semaines qui suivirent que l'Eglise encouragea la formation de syndicats catholiques.

Cependant, Mgr Georges Courchesne, alors évêque de Rimouski, avait souhaité, dès 1937, la formation de syndicats catholiques dans son diocèse. Dans une lettre circulaire qu'il adressait à son clergé, il écrivait:

Il serait prudent de ne pas attendre que des émissaires des organisations neutres ou hostiles à la religion et au bien commun de notre pays, soient venus grouper les ouvriers de nos villages et de nos forêts. Je vous exhorte à former dans la paix, et sans attendre les périodes où il y aurait aigreur à propos des salaires, le groupement d'un bon noyau, dans chaque village d'ouvriers en scierie et de ce que vous avez de débardeurs. (20)

Dans l'esprit de Mgr Courchesne, le caractère rural du diocèse favorisait la formule de syndicats ouvriers rattachés à l'"Union catholique des cultivateurs". D'autant plus que le caractère saisonnier du travail dans les moulins à scie assimilait ces travailleurs aux bûcherons, lesquels possédaient déjà une section à l'intérieur de l'U.C.C.

Ce projet de l'évêque de Rimouski n'aboutira pas. Le syndicalisme naîtra comme un mouvement urbain, distinct de l'U.C.C. Cependant, dès le début, Mgr Courchesne saura s'adapter à la nouvelle situation et donnera son entier appui aux syndicats catholiques. Dans une lettre circulaire adressée au clergé diocésain le 10 novembre 1941, il trace une ligne d'action pour l'avenir.

La pensée sociale de Mgr Courchesne mériterait une étude plus approfondie. Qu'il suffise pour l'instant de dégager les grandes lignes de cette pensée telle qu'on la retrouve dans le document de 1941. L'objectif final consiste à instaurer un ordre social chrétien à tendance corporatiste, à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise, élaborée depuis le pontificat de Léon XIII. Dans cette perspective, les divers groupes qui composent la société doivent s'organiser dans le but d'amorcer une collaboration réciproque. Les conflits sociaux doivent être évités dans la mesure du possible car l'objectif final est la justice chrétienne et non la lutte des classes.

Déjà, fait observer Mgr Courchesne, les cultivateurs sont organisés au sein de l'U.C.C. Les ouvriers commencent eux aussi à s'organiser au sein des syndicats catholiques. Il faut aussi songer à organiser les patrons comme groupe. Quant à ceux qui ne sont ni paysans, ni ouvriers, ni capitalistes, on doit les regrouper au sein d'associations pieuses comme les Ligues du Sacré-Coeur et la Jeunesse Ouvrière Catholique.

Dans les instructions qu'il adressait au premier aumônier des syndicats catholiques du diocèse, l'abbé Théodule Desrosiers, Mgr Courchesne précisait ce qui suit:

Maintenez l'accent sur le sentiment du devoir d'état, qui doit dominer chez l'ouvrier catholique. C'est sur l'accomplissement de ses devoirs qu'il peut fonder la revendication de ses droits comme ouvrier et père de famille. (21)

Si Mgr Courchesne s'oppose aux revendications exagérées des ouvriers à l'égard des patrons, il est sans complaisance pour les compagnies étrangères qui exploitent de façon inconsidérée la forêt régionale:

Devant la forêt que ces syndicats financiers sont en train de ravager plus que jamais, sans s'occuper de l'avenir de leur propre industrie et des ouvriers qu'elle salarie, je sais que des gérants souhaitent, en secret, que nos organisations alertent l'opinion et défendent la durée de leur industrie contre la ruine.

Avant dix ans au rythme de l'exploitation actuelle, la forêt qui alimente les scieries de Rimouski et de Matane sera épuisée. Que ferons-nous des ouvriers qui se sont massés dans ces humbles petites villes? (22)

Tous les curés ne partagent pas les vues de Mgr Courchesne sur les bienfaits du syndicalisme catholique; certains pour des raisons idéologiques ou morales. Ainsi, un curé de l'époque affirmait: "Si les ouvriers gagnent davantage, ils boiront davantage..." D'autres curés étaient en bons termes avec les propriétaires de moulins à scie, et s'opposaient de ce fait, à l'implantation du syndicalisme. Par contre, un autre curé refusa \$5,000, d'un employeur, à ce qu'on dit, pour empêcher le syndicat de naître dans sa paroisse...

L'incident qui suit rend compte des tensions qui existaient dans le clergé au sujet du syndicalisme. A Estcourt, en 1945, les ouvriers du moulin à scie Durette et Guérette voulaient fonder un syndicat catholique. Le curé de la paroisse, le père Eudiste, fit savoir à l'agent d'affaires des syndicats catholiques, F.X. Légaré, qu'il lui défendait de venir dans la paroisse et que la salle paroissiale lui serait refusée pour tenir une assemblée des travailleurs. F.X. Légaré raconte ainsi les suites de l'affaire:

"Je suis allé voir Mgr Courchesne pour lui faire part de la situation. Il me répondit: "Vas-y quand même!". Je me suis donc rendu à Escourt et la première visite, je l'ai faite au curé. Celui-ci m'a dit en me voyant: "Je t'avais dit de ne pas venir!". Je lui ai répondu: "C'est pour cela que je suis venu! Je suis allé voir Mgr l'archevêque et il m'a dit de venir pareil. (Et ici, j'ai ajouté une phrase qu'il ne m'avait pas dite): Il m'a aussi demandé de lui faire un rapport détaillé de mon entrevue avec vous!".

Là, ça l'a écrasé complètement... Il m'a dit: "Oui, on va organiser l'affaire", et il nous a ouvert la salle paroissiale et on a fondé le syndicat. Le curé a même accepté d'être l'aumônier du syndicat au début! (23)

On ne saurait donc minimiser le rôle important joué par le clergé lors de la fondation des syndicats catholiques. Sans l'appui déclaré de l'évêque et d'une partie du clergé -- en particulier les aumôniers de syndicats -- la pénétration syndicale aurait été sans doute plus lente et plus difficile.

Il y a quand même quelque chose d'ironique dans le fait que les officiers syndicaux catholiques de l'époque aient été traités publiquement de "communistes" de la part de certains curés d'un autre âge, alors que l'idéologie des syndicats catholiques s'attaquait précisément au communisme et aux unions neutres!

L'action socio-économique des syndicats

L'action syndicale catholique au cours des années 1940, se situe à la fois au niveau des revendications économiques au sens strict et au niveau d'une action sociale plus vaste. La dimension politique est tout à fait absente. La C.T.C.C. observait à cet égard, une complète neutralité, du moins jusqu'à la grève de l'amiante, en 1949.

Sur le plan économique, l'action syndicale s'exerce en particulier au niveau des salaires. Il n'y a pas de doute que cette action a favorisé les hausses progressives de salaires obtenues durant la guerre, par l'intermédiaire du Conseil régional du travail en temps de guerre qui siégeait à Québec. La hausse des salaires se poursuivra par la suite après la guerre. Voici, à titre d'exemple, la hausse des salaires, à la compagnie Price, de Rimouski; en septembre 1941, avant la fondation du syndicat, le salaire horaire était de 18 cents, et le salaire hebdomadaire totalisait \$10.80. Le mois suivant, par suite de la grève, les ouvriers obtenaient un salaire de 25 cents l'heure, soit \$15.00 par semaine. Des augmentations de salaires viennent s'ajouter à cette somme, à chaque année de 1941 à 1949. Ainsi le salaire hebdomadaire atteint \$27.00 en avril 1945 et \$43.20 en mai 1949 (24)

Mais l'augmentation du salaire n'est pas la seule préoccupation des syndicats catholiques. Dans l'industrie du bois, ils obtiennent de la compagnie Price l'instauration d'un plan de pension facultatif, en 1945. La Fédération de l'industrie du bois obtient également, la même année, les premières vacances payées. Vacances bien modeste en vérité: les ouvriers se voient accorder un congé mensuel d'une demi-journée, soit le quatrième samedi après-midi... (25) Par ailleurs, certains syndicats instaurent eux-mêmes une caisse de décès, au profit de leurs membres et de leur famille.

On commence aussi timidement à s'intéresser à l'amélioration des conditions de travail. Ainsi, dans un article qu'il écrit dans *Le Castor*, Emilio Duchesne, président de la F.I.B. souhaite l'instauration de la semaine de 40 heures, tout en s'interrogeant sur l'état d'esprit des ouvriers:

Si les unions ouvrières obtiennent la semaine de 40 heures dans toutes les industries, elles devront lancer en même temps une campagne, invitant les ouvriers à se reposer, à profiter de leurs loisirs, autrement cela ne servira à rien, au moins comme remède au chômage. (26)

19. Synthèse des entrevues réalisées avec Louis Longchamp, F.X. Légaré et Emilio Duchesne. 1974.

20. Circulaire au clergé, 10 septembre 1937, Mgr Georges Courchesne, *Mandements et circulaires*, vol. 11, janvier 1936 à mars 1941, Rimouski, s.d. p. 108.

21. Circulaire au clergé, 10 novembre 1941, Georges Courchesne, *Mandements et circulaires*, vol. 111, mars 1941 à septembre 1942, Rimouski, s.d. p. 66.

22. *Ibid.*, p. 67.

23. 1ère entrevue avec F.X. Légaré, 13/4/74.

24. Rapport de l'agent d'affaire du Syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski, 16 octobre 1949, p. 2.

25. *Le Castor*, mai 1945, p. 7 et juillet 1945, p. 5.

26. *Le Castor*, avril 1946, p. 10.

Les syndicats catholiques ne se préoccupent pas uniquement des questions économiques. Mgr Courchesne avait fixé l'étude comme une des activités principales du mouvement. Plusieurs tentatives seront faites pour mettre sur pied des cercles d'études mais les résultats de ces efforts demeureront modestes. L'étude de la coopération et de la doctrine sociale de l'Église ne semblait pas intéresser tellement les travailleurs. Il faut dire que les longues heures de travail ne devaient pas favoriser ce genre d'activités.

Une expérience concrète de coopération fut quand même lancée à l'époque avec la construction dans la paroisse St-Pie X de Rimouski de quelques maisons pour des familles ouvrières. Cette première réalisation n'eut cependant pas de suites.

Les syndicats catholiques se sont également intéressés au développement régional, bien avant la création du B.A.E.Q. Dans un article paru dans *L'Echo du Bas St-Laurent*, en 1950, F.X. Légaré, appuyé par le Conseil central de Rimouski, préconisait la création d'un "Comité d'expansion économique" qui réunirait tous les corps intermédiaires de la région dans le but de promouvoir le développement régional. Ce comité régional serait relié à plusieurs comités locaux dans différentes paroisses et une brève enquête serait faite auprès de toutes les familles du diocèse pour connaître la situation du chômage, etc. Cette suggestion n'eut pas de suites immédiates et il fallut attendre en 1956 pour que s'organise un "Conseil d'expansion économique du Bas St-Laurent" (C.O.E.B.). (27)

Les échecs du syndicalisme catholique

On aurait tort d'affirmer que la croissance du syndicalisme catholique se fit sans problèmes et de façon continue. Il faut tenir compte des revers et des échecs. Tous les syndicats mis sur pied n'ont pas eu la même longévité. Les faillites et les incendies ont fait disparaître plusieurs moulins à scie, et par le fait même, plusieurs syndicats. De plus, certains essais de syndicalisation ont avorté ou ont échoué après une première tentative. C'est le cas des travailleurs de l'industrie du Bois de Luceville et de Marsoui. Dans les deux cas, des patrons hostiles au syndicalisme, fût-il catholique, ont bloqué l'organisation syndicale dès ses débuts. La chose était d'autant plus facile pour ces patrons qu'ils étaient,

dans bien des cas en même temps créanciers de leurs ouvriers et propriétaires de leur logements...

Il convient également de mentionner le cas du syndicat de l'Hôpital de Rimouski. Fondé en 1947, il disparaît en 1950, par suite d'une décision de l'archevêché. (28)

Un des échecs les plus retentissants est peut-être celui du syndicat des ouvriers en forêt de la Côte-Nord et de la Rive Sud. Fondé en 1947, il regroupait quelque 6,000 bûcherons répartis dans les centres suivants: Rimouski, Price, Matane, Forestville, Shelter Bay, Baie Comeau et Franquelin. F.X. Légaré raconte de quel façon s'organisait le recrutement:

La compagnie tolérait qu'on aille dans les chantiers mais les "jobbeurs" eux, y étaient hostiles. On faisait les camps un par un. On partait avec un sac-à-dos et le bureau sur le dos. Parfois, les "jobbeurs" ne voulaient pas qu'on couche avec les hommes, ils nous envoyaient coucher dans l'écurie. On faisait entre vingt et vingt-cinq milles à pied par jour. C'était très dur. Ça s'est syndiqué, mais l'affaire a tourné en queue de poisson. (29)

Des subtilités juridiques ont en effet détruit le syndicat. Il faut se rappeler que durant cette période, les syndicats catholiques s'incorporaient. C'était d'ailleurs la seule façon d'obtenir une personnalité juridique, avant l'adoption de la loi des relations ouvrières de 1944, laquelle instaurait le système d'accréditation. En principe, le syndicat des bûcherons aurait pu être accrédité sans s'incorporer; mais en fait, il avait suivi la mode de l'époque et s'était incorporé. Or la loi d'incorporation obligeait à une réunion générale de tous les membres à tous les trois mois. On comprendra facilement que c'était impossible à cause de l'éloignement. L'assemblée générale a donc fonctionné selon le mode des délégués de chantier. Mais lorsque le syndicat est entré en conflit avec la Quebec North Shore au cours de négociations, la compagnie a invoqué la loi de l'incorporation et obtenu une injonction en Cour supérieure pour empêcher tout recrutement, toute assemblée syndicale et toute perception de cotisation. Ces procédures ont duré deux ans et ont amené la disparition progressive du syndicat.

Un bilan de la période

Quel bilan provisoire de l'action syndicale dans le Bas St-Laurent peut-on établir pour la période des années 1940?

D'abord, il faut remarquer que le syndicalisme est un phénomène relativement récent dans la région, en comparaison avec d'autres régions du Québec. La faiblesse de la structure industrielle et l'éloignement des grands centres expliquent pour une bonne part ce retard. On peut par ailleurs affirmer que les travailleurs de l'industrie du bois ont été l'élément moteur du syndicalisme en particulier à Rimouski et à Price.

De plus, dès le départ, les syndicats catholiques ont pu compter sur l'appui explicite de l'évêque de Rimouski, Mgr Courchesne, et d'une bonne partie du clergé, en dépit de certaines résistances. Pourtant cet appui reposait sur une équivoque quant à la véritable nature du syndicalisme. On voulait faire de ce mouvement social, un mouvement d'action catholique alors qu'il allait se révéler plus tard un outil de revendication de la classe ouvrière et un élément de changement social.

La lecture des documents de l'époque nous donne l'impression que le syndicalisme était une espèce de grande famille où l'on se serrait les coudes pour affronter ensemble des situations difficiles. Aussi, doit-on considérer la fondation du syndicalisme dans la région comme une oeuvre d'équipe plutôt que celle d'un seul homme ou de quelques vedettes.

Au total, le syndicalisme catholique s'est avéré à la fois un outil valable pour améliorer la condition des travailleurs de l'époque et un mouvement d'éducation populaire. Le syndicalisme catholique a aussi connu ses échecs, ce qui rend d'autant plus méritoires les succès qu'il a remportés à l'époque difficile de son implantation.

Il convient, en terminant de saluer tous ces organisateurs et militants syndicaux de la première heure qui ont oeuvré, souvent dans l'ombre, avec les moyens du bord, pour améliorer la condition des travailleurs de la région. Car déjà le vent de l'oubli souffle sur cette époque des pionniers.

Fernand Harvey
Université du Québec
à Rimouski

27. *L'Echo du Bas St-Laurent*, 12 janvier 1950.

28. 2e entrevue avec F.X. Légaré, 9/8/74. A noter que ce syndicat renaîtra en 1964.

29. *Ibid.*